



Bulletin Officiel

N°7100 Vendredi 26 avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 3

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR- 5

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA 8

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1 9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- ARAB TUNISIAN BANK -ATB- (CONSOLIDÉS)
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -BTK BANK- (CONSOLIDÉS)
- FCP AXIS AAA

- FCP VALEURS MIXTES

- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} Trimestre 2024.

Indicateurs clés (en Milliers de dinars) :⁽¹⁾

	Libelle	Performances du 1er Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2023
		2024	2023	2024	2023	En valeur	En %	
	<i>('000) dinars</i>							
1	Chiffre d'affaires	19 147	13 675	19 147	13 675	5 472	40,0%	88 829
	<i>Chiffre d'affaires Local</i>	6 880	4 628	6 880	4 628	2 251	48,6%	42 707
	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	12 267	9 046	12 267	9 046	3 221	35,6%	46 122
2	Volume de Production (Equivalent Batterie standard)	192 813	162 669	192 813	162 669	30 144	18,5%	772 364
3	Investissements			522	1 342	-820	-61,1%	9 223
	<i>Investissements corporels et incorporels</i>			522	1 342	-820	-61,1%	9 223
	<i>Investissements financiers</i>			0	0	0		0
4	Structure d'endettement			98 071	94 861	3 211	3,4%	99 241
	<i>Endettement à long et moyen terme</i>			28 931	32 112	-3 181	-9,9%	28 503
	<i>Crédits de gestion</i>			69 140	62 749	6 391	10,2%	70 738

⁽¹⁾ Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières et les relevés bancaires. Ces informations sont provisoires.

Commentaires :

- Pour le 1^{er} trimestre 2024, notre chiffre d'affaires global a connu une augmentation de 40,0% comparé à la même période de 2023, passant de 13,7 à 19,1 millions de dinars.
- Au cours du 1^{er} trimestre 2024, le chiffre d'affaires local a augmenté de 48,6% passant de 4,6 MDT à 6,9 MDT.
- Le chiffre d'affaires export a augmenté de 35,6% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année dernière ; passant de 9,0 MDT à 12,3 MDT.

- La production du trimestre enregistre une hausse de 18,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2023.
- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,5 MDT.
- L'endettement total de la société est passé à 98,1 millions de dinars au 31 mars 2024 comparé à 99,2 millions de dinars au 31 décembre 2023.

2024 - AS - 0493

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Indicateurs d'activité	Note	Unité	1er TR 2024	1er TR 2023	2023
Nombre de passagers transportés		Passager	516 264	512 235	2 474 179
<i>Réguliers +supplémentaires</i>		<i>Passager</i>	<i>512 770</i>	<i>512 105</i>	<i>2 460 071</i>
<i>Charters +pèlerinages</i>		<i>Passager</i>	<i>3 494</i>	<i>130</i>	<i>14 108</i>
Nombre d'heures de vol réguliers + supplémentaires		Heures	11 659	10 736	53 205
Nombre d'heures de vol flotte TU		Heures	11 643	10 432	46 638
Nombre d'heures de vol louées		Heures	16	304	6 567
Nombre d'heures de vol Charters		Heures	187	12	49
Passagers -Kilomètres Transportés (PKT)		Milliers	893 339	864 982	3 999 409
Sièges-Kilomètres Offerts (SKO)		Milliers	1 269 404	1 142 598	5 492 084
Coefficient de remplissage		%	70,4%	75,7%	72,8%
Tonnage Fret et poste		Tonne	1 112	1 114	4 577
Tonnes-kilomètres transportées		Tonne Kilomètre	96 725	87 154	408 208
Tonnes-kilomètres offertes		Tonne Kilomètre	154 617	129 768	617 827
Coefficient de chargement		%	62,6%	67,2%	66,1%
Part du Marché	1	%	26,0%	29,0%	23,8%
Ponctualité Flotte (inférieur à 15 mn)		%	50,0%	37,0%	38,0%
Utilisation Flotte		Heures/jour/ avion	8,40	7,80	11,68
Recette moyenne / passager (vols réguliers)	2	Dinars	485	464	496
Recette moyenne / heures de vol (charters)	2	Dinars	19 584	16 639	17 798
Revenus du transport par catégorie	3	MD	316,113	299,160	1 580,167
<i>Activité régulière + supplémentaire</i>		<i>MD</i>	<i>304,965</i>	<i>291,382</i>	<i>1 534,016</i>
<i>Activité charter + pèlerinage</i>		<i>MD</i>	<i>3,445</i>	<i>0,128</i>	<i>15,223</i>
<i>activité fret+poste</i>		<i>MD</i>	<i>7,702</i>	<i>7,650</i>	<i>30,928</i>
Dépense assistance commerciale		MD	17,078	16,942	94,319
Dépenses Assistance Catering		MD	9,464	6,856	41,803
Redevances Aéroportuaires		MD	53,649	49,597	368,910
Loyer Avions	4	MD	24,852	16,735	177,797
Assurances Avions		MD	2,690	2,437	10,698
Charges d'entretien et réparation	5	MD	37,572	3,749	13,001
Dépenses Carburants	5	MD	97,776	95,459	428,546
Charges du personnel	1 - 5	MD	51,124	48,179	212,254
Amortissements	5	MD	18,519	19,508	78,030
Effectif		Employé	3 065	3 188	3 107
Nombre d'avions en exploitation	6	Avion	34	29	34
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>		<i>Avion</i>	<i>20</i>	<i>18</i>	<i>20</i>
<i>Avions en Leasing Financier</i>		<i>Avion</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>5</i>
<i>Avions en Leasing longue durée</i>		<i>Avion</i>	<i>9</i>	<i>4</i>	<i>9</i>
Liquidité et équivalents de liquidité	5	MD	92,408	131,077	117,802
Endettement	5	MD	755,511	785,951	752,787
Charges Financières	5	MD	16,030	11,037	31,359
Redevances de leasing financier	5	MD	23,931	38,151	87,441
Produits financiers	5	MD	11,508	0,000	10,724

Remarques

Les chiffres de 2023 ont été mis à jour compte tenu des réalisations effectives.

Notes

- (1) Les chiffres de ces rubriques sont réels pour les mois de janvier et de février 2024 et estimés pour le mois de mars 2024.
- (2) La Recette Moyenne est estimée à l'émission.
- (3) Les revenus du transport sont estimés sur la base de la recette moyenne et du nombre de passagers en incluant les redevances d'embarquement et de sécurité collectées.
- (4) Cette rubrique englobe les loyers longue durée des avions ainsi que ceux relatifs aux locations ponctuelles.
- (5) Les chiffres de ces rubriques sont présentés en terme de flux financiers (encaissements décaissements) à partir de sources extra-comptables.
- (6) Le nombre d'avions inclus dans le permis d'exploitant est égal à 34 avions.

Analyses des indicateurs du 1er trimestre 2024:**1- Analyse de l'activité et des recettes :**

Le nombre de passagers transportés a augmenté de 0,8%, passant de 512 milles à 516 milles passagers.				
La recette moyenne (HT) a augmenté de 4,5%.				
La part de marché a baissé de 3 points.				
Amélioration de la ponctualité de 13 points.				
Le coefficient de remplissage a baissé de 4 points.				
Augmentation de l'utilisation flotte de près de 8%.				

2- Evolution des charges :

Augmentation des charges d'entretien et de réparation en raison de l'engagement des travaux de réparation de deux moteurs.		
Augmentation des dépenses en carburants en 2024 de 2,3% en raison de l'augmentation de la consommation en quantité de 7,3% et du prix du baril de 2,4% .		
Augmentation des charges du personnel de 6% en raison des augmentations salariales légales.		
Baisse de l'endettement de près de 4% due essentiellement aux remboursements des crédits en cours.		

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-, porte à connaissance de ses actionnaires, que l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 26 Avril 2024 a fixé le dividende de l'exercice 2023 à DTU 1,250 par action, s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 25% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

1,250 dinar par action soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques résidentes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur le résultat de l'exercice 2023.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir **du 07 Mai 2024**.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

2024 – AS – 0495

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008

Adresse : Yasmine Tower- Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 un dividende de **5,372 dinars** par part.

Ce dividende est payable à partir du **mercredi 15 mai 2024** au siège social de la société sis au Yasmine Tower-Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis.

2024 – AS – 0496

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«ENDA Tamweel 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de **BBB-** (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,779
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,498
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,615
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,649
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,837
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,650
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,668
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,932
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,286
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,046
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,055
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,829
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,192
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,162
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,580
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,532
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,645
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,341
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,148
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,545
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,633
23	FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23	102,479	105,153
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,000
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,236
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,410
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,653
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,858
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,604
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	158,896
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	598,083
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,303
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,313
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,580
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,300
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	178,072
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	162,443
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,185
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,307
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,105
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,109
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 565,074
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,190
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,262
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,910
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,117
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,461
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,253
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,263
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,671
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,135
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 189,144
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	95,037
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,554	114,573	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,522	103,538	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,329	111,350	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,658	108,675	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,171	110,191	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,651	113,667	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,495	110,514	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	100,994	101,012	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,211	111,230	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,270	112,291	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,644	109,662	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,318	103,337	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,490	108,512	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,788	109,802	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,028	108,045	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,361	104,371	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,413	106,428	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,502	101,520	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,685	116,695	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,026	110,050	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,876	113,897	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,798	102,823	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 036,934	1 037,129	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 191,873	10 194,175	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,000	100,019	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,702	113,869	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,205	102,363	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,650	57,959	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	115,169	115,337	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,288	18,290	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	325,643	326,280	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 288,227	2 289,054	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,687	69,690	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,937	55,942	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,544	107,552	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,597	10,622	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,206	17,294	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,725	17,790	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,622	15,674	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,373	105,638	
96 FCP AL IMHEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,157	86,511	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	93,663	93,045	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,658	107,555	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	100,144	100,367	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,212	11,244	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,181	97,320	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,360	74,551	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,098	93,082	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,467	126,470	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,653	155,545	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	159,118	159,929	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,956	200,779	
108 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	191,444	189,715	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	187,446	187,117	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,115	25,766	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 632,249	10 628,471	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,206	136,406	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,846	99,341	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 941,385	4 924,884	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,603	10,525	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	175,451	175,914	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 459,725	11 011,991	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 710,121	10 765,892	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 320,579	10 340,280	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 451,063	10 454,013	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 330,909	10 359,100	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,261	10,177	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,034	126,034	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 045,807	1 053,905	

OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Société DATN) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	74 578	85 944
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	916 138	704 542
AC3	Créances sur la clientèle	5 904 393	5 953 077
AC4	Portefeuille-titres commercial	80 660	88 412
AC5	Portefeuille d'investissement	960 472	1 269 414
	Titres mis en équivalence	12 508	12 342
AC6	Valeurs immobilisées	169 945	150 893
AC7	Autres actifs	189 185	189 233
TOTAL ACTIF		8 307 879	8 453 857
PASSIF			
PA1	Banque centrale et CCP	10 000	268 889
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	134 151	247 501
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	6 350 935	6 215 903
PA4	Emprunts et ressources spéciales	803 546	783 018
PA5	Autres passifs	292 896	229 001
TOTAL PASSIF		7 591 528	7 744 312
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	128 000	128 000
CP2	Réserves groupe	546 185	528 096
CP5	Résultats reportés	(56 239)	(67 637)
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	(158)	29 600
TOTAL CAPITAUX PROPRES		617 788	618 059
	Part des minoritaires dans les réserves	86 155	81 379
	Part des minoritaires dans le résultat	12 408	10 107
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		8 307 879	8 453 857

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2023	31.12.2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	684 673	877 810
HB02	Crédits documentaires	16	264 524	261 850
HB03	Actifs donnés en garantie	17	10 000	265 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			959 197	1 404 660
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		520 590	477 458
HB05	Engagements sur titres			
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			520 590	477 458
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 583 892	1 734 270

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1	20	654 351	537 535
PR2	21	91 823	90 886
PR3	22	17 785	24 608
PR4	23	83 723	86 947
Total produits d'exploitation Bancaire		847 682	739 976
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH1	24	431 380	365 260
CH2		10 279	8 786
Total charges d'exploitation Bancaire		441 659	374 046
Produits nets Bancaires		406 023	365 930
PR5/CH4	25	(128 513)	(76 725)
PR6/CH5	26	(8 089)	(11 904)
PR7		4 390	(977)
CH6	27	(146 408)	(134 667)
CH7	28	(87 038)	(83 078)
CH8		(20 496)	(15 997)
Résultat d'exploitation		19 869	42 582
		799	510
PR8/CH9	29	(674)	(191)
CH11		(5 357)	(2 533)
Résultat des activités ordinaires		14 637	40 368
PR9/CH10	30	(2 387)	(661)
Résultat net consolidé		12 250	39 707
		(12 408)	(10 107)
Résultat net part du groupe		(158)	29 600
Résultat de base par action		(0.0012)	0.231

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		794 729	697 207
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(436 134)	(365 469)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5 479	6 846
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(92 290)	(419 875)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		128 109	309 797
Titres de placement		8 294	30 072
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(168 203)	(114 106)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 187)	(168 175)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		-	-
Impôt sur les sociétés		(15 980)	(4 412)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		221 817	(28 115)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 420	84 031
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		294 952	61 470
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(38 736)	(41 213)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		336 636	104 288
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emmission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		120 000	47 468
Remboursement d'emprunts		(62 990)	(468 980)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 467)	213 938
Dividendes versés		(4 117)	(3 930)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		17 426	(211 504)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		575 879	(135 331)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		275 997	411 330
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	851 876	275 999

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2023, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.392%	40.223%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	44.124%	42.907%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44.085%
A F C*	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34.29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.253%	13.226%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	90.121%	90.121%
SARI*	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.988%	39.804%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.80%	40.142%

*Rapports d'audit 2023 non-communicés.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
 - La banque joue le rôle de dépositaire, et
 - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	90,12%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,80%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		60,00%	
ATD									
AFC			0,28%						
UF									
Arabia Sicav		0,12%							
SARI									
ATL LLD									

Sociétés dérivées

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu

- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2024-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2024-01.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette

réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 74.578 KDT au 31 décembre 2023 contre 85.944 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 11.366 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	42 828	37 833
Compte courant BCT	31 728	48 084
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	1	6
Total	74 578	85 944

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 916 138 KDT au 31 décembre 2023 contre 704 542 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 211 596 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	702 635	58 231
Prêts aux établissements bancaires	146 306	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	382	280
Total créances sur établissements bancaires	849 323	657 759
Avoirs en compte sur les établissements financiers	27 669	9 220
Prêts aux établissements financiers	39 145	37 563
Total créances sur établissements financiers	66 814	46 783
Total	916 138	704 542

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 5 904 393 KDT contre 5 953 077 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 48 683 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	520 611	456 639
Avances sur placements à terme	64 844	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	3 843	2 034
Autres créances		
Total comptes débiteurs & Autres créances	589 298	530 644
Portefeuille Escompte	854 511	738 218
Crédits à la clientèle non échus	4 424 694	4 568 017
Créances douteuses et litigieuses	341 605	424 689
Produits à recevoir	42 126	43 464
Produits perçus d'avance	(21 994)	(18 820)
Créances impayées	439 028	374 408
Total autres concours à la clientèle	6 079 970	6 129 976
Crédits sur ressources spéciales extérieures	105 999	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	954	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	106 953	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 7765 221	6 769 434
A déduire couverture :		
Agios réservés	(266 425)	(244 662)
Provisions individuelles	(373 937)	(377 287)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(118 146)	(98 249)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(113 320)	(96 160)
Total Provisions et agios	(871 828)	(816 358)
Total net des créances sur la clientèle	5 904 393	5 953 077

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 80 660 à fin 2023, contre 88 412 KDT à fin 2022, soit une diminution de 7 752 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres de placement	80 660	88 412
Total	80 660	88 412

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 960 472 KDT au 31 décembre 2023, contre 1 269 414 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 308 942 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres d'investissement	659 075	936 837
Titres de participations	406 927	425 313
Créances rattachées	27 810	34 004
Total brut du portefeuille d'investissement	1 093 812	1 396 154
Provisions	(133 340)	(126 740)
Total provisions et plus-value réservées	(133 340)	(126 740)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	960 472	1 269 414

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12 508 KDT à la date du 31 Décembre 2023, contre 12 342 KDT au 31 Décembre 2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres A F C	1 148	1 258
Titres UNIFACTOR	6 173	5 646
Titres Arabia Sicav	5 187	5 438
Total Titres mis en équivalence	12 508	12 342

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2023 à 169 945 KDT contre 150 893 KDT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Transf. Prov.	Amort 2023	Valeur Nette 2023
1- Immob. Incorporelles	62 630	773	63 403	-52 623	-5 212	0	-57 835	5 568
Logiciel informatique	61 446	771	62 217	-52 429	-5 201	-	-57 630	4 587
Droit au bail	429	0	429	-194	-11	-	-205	224
Autres immob. Incorporelles	755	2	757	0				757
2- Immob. Corporelles	209 111	21 672	222 789	-139 854	-11 530	-	-139 493	83 297
Immob. d'exploitation	101 008	11 072	112 080	-64 728	-3 804	-	-68 534	43 546
Terrains d'exploitation	5 156	187	5 343	-	0	0	0	5 343
Bâtiments d'exploitation	31 383	-	31 383	-11 960	-366	0	-12 327	19 056
Aménagements de bâtiments d'exploitation	64 469	10 885	75 354	-52 768	-3 438	0	-56 207	19 147
Immob. Hors exploitation	8 872	8 706	9 584	-7 995	-509	0	-	9 584
Terrains hors exploitation	0	-	0	0	-	-	-	0
Bâtiments hors exploitation	8 872	8 706	9 584	-7 995	-509	0	-	9 584
Matériel et mobilier de bureaux	11 983	172	12 155	-7 644	-747	0	-8 246	3 909
Matériel de transport	27 316	(69)	27 247	-11 750	-2 992	0	-12 617	14 630
Matériel informatique	52 812	1 677	54 489	-44 111	-3 156	0	-46 148	8 341
Matériel de sécurité	7 087	114	7 201	-3 604	-320	-	-3 924	3 277
Autres immobilisations corporelles	33	-	33	-22	-2	-	-24	9
3) Immob. encours	70 757	9 723	80 184	0	0	0	0	80 184
Immob. Corp. en cours	9 646	(3 842)	5 509				0	5 509
Immob. Incorp. en cours	61 111	13 565	74 676				0	74 676
Ecart Acquisition	3 753	0	4 059	-2 863	-275	-	-3 163	896
TOTAL	346 233	32 168	370 435	-195 340	-17 017	0	-200 491	169 945

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 189 185 KDT contre 189 233 KDT au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits & Avances aux Personnels	52 700	47 927
Impôts Actif	17 259	12 925
Impôts différé Actif	30 541	24 850
Stocks Imprimés & Fournitures	4 845	1 609
Charges à répartir 8.1	865	1 981
Comptes d'attente	100 435	117 778
Crédits pris en charge par l'Etat	221	238
Provisions pour risques et charges	(17 681)	(18 075)
Total	189 185	189 233

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.23	Résorptions cumulées 2022	Résorption Exercice 2023	Résorptions cumulées 2023	V.Nettes 31.12.23
Autres charges à répartir	9 171	7 190	(1 116)	8 306	865
Total	9 171	7 190	(1 116)	8 306	865

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 10 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 258.889 KDT par rapport au 31.12.2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès de la BCT Dinars	10 000	268 889
Total	10 000	268 889

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 134 151 KDT contre un solde de 247 501 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Etablissements bancaires	44 619	228 683
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 559	2 465
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	40 000	225 524
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 060	693
Etablissements financiers	89 532	18 818
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	89 532	18 818
Total	134 151	247 501

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 350 935 KDT au 31 décembre 2023 KDT contre 6 215 903 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	2 011 537	2 048 129
Dépôts à Terme	2 387 248	2 396 039
Comptes d'épargne	1 651 417	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	283 237	248 582
Dettes rattachées	17 496	10 572
Total	6 350 935	6 215 903

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 803 546 KDT au 31 décembre 2023 contre 783 018 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 20 528 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts matérialisés	524 066	483 187
Emprunts Obligataires	241 458	172 332
Emprunts subordonnés	172 083	195 582
Pension livrées	89 252	99 346
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	21 273	15 927
Ressources spéciales	279 480	299 831
Ressources extérieures	271 852	292 316
Ressources extérieures en dinars	264 147	253 560
Ressources extérieures en devises	7 705	38 756
Ressources budgétaires	4 685	4 480
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 943	3 035
Total	803 546	783 018

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 292 896 KDT au 31 décembre 2023 contre 229 001 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 63 895 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais liés au Personnel	43 202	42 198
Divers frais à payer	11 365	21 115
Impôts Passifs	29 412	35 816
Provisions pour risques et charges	23 335	17 258
Comptes D'attente	185 582	112 614
Total	292 896	229 001

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2023, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2023 ont atteint 716 351 KDT fin 2023 contre 709 545 KDT fin 2022 soit une augmentation de 6 806 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2023 avant affectation	Solde au 31.12.2022 avant affectation
Capital	128 000	128 000
Réserves consolidés	489 946	460 459
Résultat consolidé	(158)	29 600
Total capitaux propres groupe	617 788	618 059
Part des minoritaires dans les réserves	86 155	81 379
Part des minoritaires dans le résultat	12 408	10 107
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	716 351	709 545

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(7 517)	523 770
Arab Tunisian Lease	7 490	20 194
A F C	(111)	936
Arab Tunisian Invest	25	102
Arab Tunisian Develop	420	10 233
Arab Tunisian Lease LLD	203	(113)
UNIFACTOR	832	3 357
Arabia Sicav	78	(1 655)
SARI	(1 578)	(10 639)
Total	(158)	546 185

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2022	128 000	528 096	(67 637)	29 600	618 059	81 379	10 107	91 486
Affectation du résultat	-	18 203	11 397	(29 600)	-	10 107	(10 107)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(5 242)	-	(5 242)
Augmentation du capital	-	(265)	-	-	(265)	1	-	1
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(158)	(158)	-	12 408	12 408
Autres variations	-	151	1	-	152	(90)	-	(90)
Solde au 31/12/2023	128 000	546 185	(56 239)	(158)	617 788	86 155	12 408	98 563

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 684 673 KDT au 31 décembre 2023 contre 877 810 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
en faveur des banques	258 894	487 148
en faveur de la clientèle	425 779	390 662
Total	684 673	877 810

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 264 524 KDT, au 31 décembre 2023, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits documentaires Import	263 587	261 320
Crédits documentaires Export	937	530
Total	264 524	261 850

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Effets refinançables données en garantie	5 000	93 000
BTA données en garantie	5 000	172 000
Total	10 000	265 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 520 590 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financement donnés	520 590	477 458
En faveur de la clientèle	520 590	477 458
Total	520 590	477 458

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2023 à 1 583 892 KDT contre 1 734 270 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Garanties reçues de l'Etat	124 636	78 492
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	336 843	575 308
Garanties reçues de la clientèle	1 122 413	1 080 470
Total	1 583 892	1 734 270

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (24 136) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues au comptant à livrer	(24 136)	(6 624)
Total	(24 136)	(6 624)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (21 612) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues à terme à livrer	(21 612)	(26 645)
Total	(21 612)	(26 645)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 654 351 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	32 971	9 601
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	32 018	7 252
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	953	2 349
Opérations avec la clientèle	621 380	527 934
Intérêts sur crédit CT & MLT	545 553	465 071
Intérêts sur comptes courants débiteurs	75 827	62 863
Total	654 351	537 535

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 91 823 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Commissions sur comptes et moyens de paiement	55 016	54 516
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 643	9 799
Récupérations et autres commissions	23 039	21 614
Commissions sur opérations internationales	4 125	4 956
Total	91 823	90 885

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 17 785 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Gain net sur titres de placement	236	446
Gain net sur opérations de change	17 549	24 162
Total	17 785	24 608

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	236	139
Plus-values sur cession de titres de placement	-	305
Autres pertes sur titres de placement	-	2
Total Gain net sur titres de placement	236	446

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2023	2022
Profit/ Perte sur opérations de change	1 547	(1 620)
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	1 813	2 819
Profit/ Perte sur positions de change à terme	14 189	22 963
Total Gain net sur opérations de change	17 549	24 162

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83 723 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 86 947 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	77 522	82 763
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	6 201	4 184
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	-
Total	83 723	86 947

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 025	70 446
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 793	5 438
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	260	147
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	5 549	2 936
Intérêts et autres revenus assimilés	3 895	3 796
Total	77 522	82 763

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Produits sur bons de trésor	64 220	70 652
Décote sur bons de trésor	(195)	(206)
Prime sur bons de trésor	-	-
Total	64 025	70 446

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 431 380 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 365 260 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts encourus et charges assimilées	414 621	343 137
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	29 001	31 260
Opérations avec la clientèle	324 150	255 445
Emprunts et ressources spéciales	61 470	56 432
Autres intérêts et charges	16 759	22 123
Total	431 380	365 260

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 128 513 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 76 725 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotations aux provisions sur créances douteuses	72 238	58 721
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	16 308	19 072
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	39 558	12 708
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	8 938	10 001
Frais de recouvrement	2 926	4 978
Total dotations	139 968	105 480
Pertes sur créances	83 977	54 697
Total dotations & pertes et radiations sur créances	223 945	160 177
Reprises de provisions sur créances douteuses	(69 805)	(48 490)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(19 985)	(15 441)
Reprises de provisions sur créances cédées à STRC	(4 190)	(7 189)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(918)	(11 591)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(534)	(741)
Total Reprises	(95 432)	(83 452)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(95 432)	(83 452)
Total	128 513	76 725

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 089 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 905	13 101
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(816)	(1 197)
Total	8 089	11 904

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 146 408 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 7.311 KDT.

Désignation	2023	2022
Rémunération du personnel	112 109	103 935
Charges sociales	26 749	23 284
Autres charges liées au personnel	7 550	7 448
Total	146 408	134 667

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 87 038 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 3 960 KDT.

Désignation	2023	2022
Frais d'exploitation non bancaires	1 562	1 315
Autres charges d'exploitation	85 476	81 763
Total	87 038	83 078

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022:

Désignation	2023	2022
Plus-values sur cession des immobilisations	812	831
Autres résultats exceptionnels	(1 449)	(1 021)
Total	(674)	(191)

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Désignation	2023	2022
Contribution conjoncturelle	2 387	661
Total	2 387	661

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 851 876 KDT contre un solde de 275 999 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	74 578	85 944
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	848 941	657 479
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(71 643)	(467 424)
Total	851 876	275 999

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	654 351	571 629	82 689	28	5
PR2 - Commissions (en produits)	91 823	89 391	1 572	860	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17 785	17 742	-	43	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	83 722	78 914	3 806	1 003	-
Total produits d'exploitation bancaire	847 681	757 676	88 067	1 934	5
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(431 380)	(390 995)	(40 357)	(101)	71
CH2 - Commissions encourues	(10 279)	(10 096)	(179)	(4)	-
Total charges d'exploitation bancaire	(441 659)	(401 091)	(40 536)	(105)	71
Produit Net Bancaire	406 022	356 585	47 531	1 829	76
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(128 513)	(124 149)	(4 451)	-	87
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 089)	(7 978)	168	(279)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	4 390	142	3 914	-	334
CH6 - Frais de personnel	(146 408)	(131 967)	(11 570)	(2 391)	(479)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(87 038)	(80 103)	(5 198)	(1 442)	(294)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 496)	(19 450)	(901)	(141)	(5)
Résultat d'exploitation	19 868	(6 920)	29 493	(2 424)	(281)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	799	-	-	799	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(674)	(1 639)	892	39	34
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(5 356)	4 081	(9 346)	(80)	(11)
Résultat des activités ordinaires	14 637	(4 478)	21 039	(1 666)	(258)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(2 387)	(11)	(2 376)	-	-
Résultat net consolidé	12 250	(4 489)	18 663	(1 666)	(258)
Part du résultat revenant aux minoritaires	(12 408)	-	(11 843)	(566)	-
Résultat net part du groupe	(158)	(4 489)	6 820	(2 232)	(258)

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 17 160 KDT au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 113 320 KTND au 31 décembre 2023.

Note 34. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2023.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 617 788 KDT, y compris un résultat consolidé déficitaire de l'exercice s'élevant à 158 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2023 à 746 174 KDT et représentent 88% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 904 393 KDT, représentant 71% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élevaient à 871 828 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 315.461 KDT, pour une provision de 113.389 KDT, soit un montant net de 202.072 KDT, représentant 2.4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 315.461 KDT, soit 29% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2023 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 17 160 KTND au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 113 320 KDT au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 24 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque Tuniso-Koweitienne

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, cabinet Mazars et Cabinet Mourad Guellaty et Associés.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	55 512	82 856	(27 344)	(33,0%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	56 797	73 704	(16 907)	(22,9%)
AC3 - Créances sur la clientèle	3	1 277 258	1 199 947	77 311	6,4%
AC3 - Opérations de leasing	4	279 867	228 162	51 705	22,7%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5	109 348	81 432	27 916	34,3%
AC5 - Portefeuille d'investissement	6	28 972	41 652	(12 680)	(30,4%)
AC5 - Titres mis en équivalence	7	1 049	1 113	(64)	(5,8%)
AC6 - Valeurs immobilisées	8	162 055	155 816	6 239	4,0%
AC7 - Autres actifs	9	96 394	96 245	149	0,2%
Total des actifs		2 067 252	1 960 927	106 325	5,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	10	4 000	38 781	(34 781)	(89,7%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	179 202	94 443	84 759	89,7%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	12	1 296 537	1 276 268	20 269	1,6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	13	225 883	220 735	5 148	2,3%
PA5 - Autres passifs	14	129 204	111 806	17 398	15,6%
Total des passifs		1 834 826	1 742 033	92 793	5,3%
Intérêts minoritaires					
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		17 448	17 669	(221)	(1,3%)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 530	1 722	(192)	(11,1%)
Total des intérêts des minoritaires	15	18 978	19 391	(413)	(2,1%)
Capitaux propres					
Capital		200 000	200 000	-	-
Réserves consolidées		(1 416)	(12 074)	10 658	(88,3%)
Résultat consolidé de l'exercice		14 864	11 577	3 287	28,4%
Total des Capitaux propres	16	213 448	199 503	13 945	7,0%
Total passif, intérêts minoritaires et capitaux propres		2 067 252	1 960 927	106 325	5,4%

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTES AU 31 Décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

Notes 31/12/2023 31/12/2022 Variation %

Passifs éventuels

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	17	108 159	89 333	18 826	21,1%
HB2 - Crédits documentaires		42 236	46 921	(4 685)	(10,0%)
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels		150 395	136 254	14 141	10,4%

Engagements donnés

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
HB4 - Engagements de financements donnés	18	289 853	358 456	(68 603)	(19,1%)
HB5 - Engagements sur titres	18	176	176	-	-
Total des engagements donnés		290 029	358 632	(68 603)	(19,1%)

Engagements reçus

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
HB7 - Garanties reçues	19	187 210	218 926	(31 716)	(14,5%)
Total des engagements reçus		187 210	218 926	(31 716)	(14,5%)

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

Notes 31/12/2023 31/12/2022 Variation %

Produits d'exploitation bancaire

PR1 - Intérêts et revenus assimilés	21	148 442	107 821	40 621	37,7%
PR1 - Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	21	33 747	28 714	5 033	17,5%
PR2 - Commissions (en produits)	22	34 002	29 158	4 844	16,6%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	12 466	11 606	860	7,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	24	4 513	6 380	(1 867)	(29,3%)
Total produits d'exploitation bancaire		233 170	183 679	49 491	26,9%

Charges d'exploitation bancaire

CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	25	(94 615)	(65 222)	(29 393)	45,1%
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	25	(18 205)	(14 347)	(3 858)	26,9%
CH2 - Commissions encourues	26	(1 996)	(1 688)	(308)	18,2%
Total charges d'exploitation bancaire		(114 816)	(81 257)	(33 559)	41,3%

Produit Net Bancaire

		118 354	102 422	15 932	15,6%
--	--	----------------	----------------	---------------	--------------

PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(22 172)	(12 714)	(9 458)	74,4%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(82)	1 288	(1 370)	(106,4%)
PR7 - Autres produits d'exploitation	28	5 206	5 072	134	2,6%
CH6 - Frais de personnel	29	(45 537)	(51 714)	6 177	(11,9%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	30	(24 750)	(20 321)	(4 429)	21,8%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 422)	(9 961)	(1 461)	14,7%
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(60)	694	(754)	(108,6%)
Résultat d'exploitation		19 537	14 766	4 771	32,3%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(691)	(118)	(573)	485,6%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	31	(2 231)	(1 117)	(1 114)	99,7%
Résultat des activités ordinaires		16 615	13 531	3 084	22,8%
Part des intérêts minoritaires		(1 530)	(1 722)	192	(11,1%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(221)	(232)	11	(4,7%)
Résultat net (part du groupe)		14 864	11 577	3 287	28,4%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en milliers de dinars)

Notes 31/12/2023 31/12/2022 Variation %

Activités d'exploitation

Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	212 001	186 918	25 083	13,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(51 834)	(82 133)	30 299	(36,9%)
Dépôts / retrait de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	12 348	38 959	(26 611)	(68,3%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(133 661)	(236 013)	102 352	(43,4%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	20 366	288 395	(268 029)	(92,9%)
Titres de placement	(3 403)	285	(3 688)	(1294,0%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(42 680)	(55 696)	13 016	(23,4%)
Autres flux de trésorerie	(8 014)	(2 452)	(5 562)	226,8%
Impôt sur les bénéfices	(1 445)	(2 230)	785	(35,2%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	3 678	136 033	(132 355)	(97,3%)

Activités d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	4 297	5 781	(1 484)	(25,7%)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(12 039)	(2 316)	(9 723)	419,8%
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(17 909)	(16 666)	(1 243)	7,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(25 651)	(13 201)	(12 450)	94,3%

Activités de financement

Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)	10 020	-	10 020	100,0%
Remboursement d'emprunts	(15 965)	(20 265)	4 300	(21,2%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	11 551	5 339	6 212	116,4%
Dividendes versés	(1 987)	(2 099)	112	(5,3%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	3 619	(17 025)	20 644	(121,3%)

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(18 354)	105 807	(124 161)	(117,3%)
Liquidités et équivalents en début d'exercice	82 234	(23 572)	105 806	(448,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	63 880	82 235	(18 355)	(22,3%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe BTK Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

Les états financiers consolidés sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

II. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2023.

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Intitulé	Secteur	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode retenue
BTK Bank	Financier	100%	100%	IG
BTK Finance	Financier	100%	100%	IG
BTK Conseil	Financier	100%	100%	IG
BTK Capital	Financier	94%	88,14%	IG
BTK leasing	Financier	95%	95%	IG
BTK Invest	Financier	100%	99,79%	IG
Tunis Center	Immobilier	22,75%	22,75%	IG
STPI	Immobilier	30%	30%	MEE
MEDAI	Immobilier	30%	30%	MEE

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

IV. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

IV.1 METHODES DE CONSOLIDATION :

IV.1.1 Intégration globale :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
 - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
 - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat
 - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent
 - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

IV.1.2 Mise en équivalence :

Les sociétés sur lesquelles la BTK Bank exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement par le biais de filiales d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence de l'une ou de l'autre des façons suivantes :

- Représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- Participation au processus d'élaboration des politiques
- Transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue
- Echange de personnels dirigeants
- Fourniture d'informations techniques essentielles

Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mis en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

IV.2 REGLES DE CONSOLIDATION :

IV.2.1 Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation :**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill :**

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

IV.2.2 Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il est procédé à leur élimination.

IV.2.3 Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

En l'absence d'une forte probabilité qu'un bénéfice imposable sur lequel les différences temporelles pourraient être imputées pour les futurs exercices et par prudence, les impôts différés actifs ont été calculés seulement sur la partie des pertes reportables indéfiniment (Les amortissements différés) en se référant au PMT 2021-2023 validé par le conseil en décembre 2020.

IV.2.4 Réserves consolidées :

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

IV.2.5 Résultat consolidé :

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

IV.3 PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LESCOMPTECONSOLIDES

IV.3.1 Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

IV.3.2 Elimination des soldes et transactions intragroupes :

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.

V. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

V.1 COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

V.1.1 - Règles de prise en compte des engagements bancaires

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus. Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'abandon ou de radiation sont passés en pertes.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

V.1.2- Règles de prise en compte des biens donnés en leasing :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

V.1.3 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

V.2- CLASSIFICATION ET EVALUATION DES CREANCES

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan (y compris les créances leasing) sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

V.2.1 Classification des engagements

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91- 24 énonce la classification suivante:

ACTIFS COURANTS (CLASSE 0) :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

ACTIFS CLASSES :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1)

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains (classe 2)

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours

Classe 3 : Actifs préoccupants (classe 3)

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis (classe 4)

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

V.2.2 Evaluation des engagements

V.2.2.1 Les provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe de Risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale BTK Finance (Société de recouvrement).

V.2.2.2 LES PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
De 3 à 5 ans	40%
De 6 à 7 ans	70%
Supérieure ou égale à 8 ans	100%

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;

- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

V.2.2.3 LES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen, pour chaque groupe de contrepartie, estimé sur un historique de sept ans les plus récents ; y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020 ;
- La majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire n° 2024-01 ;
- L'application d'un taux de provisionnement standards tel que prévu par la circulaire n° 2024-01 sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêtés des comptes annuels. L'augmentation de la

provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

Les provisions constituées au niveau des états financiers consolidés jusqu'au 31 décembre 2023 s'élèvent à 39 674 KDT, soit une dotation annuelle de l'ordre de 6 831 KDT.

V.3- COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS

V.3.1 – REGLE DE PRESENTATION

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

V.3.1.1 - LE PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;

b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

V.3.1.2 - LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

V.3.2 – REGLE D'EVALUATION DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

- Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des

amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

V.3.3 - COMPTABILISATION DES REVENUS SUR PORTEFEUILLE-TITRES

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons de Trésor courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

V.3.4 LES TITRES MIS EN EQUIVALENCE :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

V.4 LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont déduits du résultat.

V.5- LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2023 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2022 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation. Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2023 sont diminuées du résultat.

V.6 IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce dernier comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée	Taux
Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	7 ans	15%
Logiciel	3 ans	33%

A. A. et installations	10 ans	10%
Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
Système d'information « DELTA »	7 ans	15%

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée propriétaire par dation en paiement de certains biens immeubles.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En application des dispositions de l'IFRS 5, lesdits immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement et sont présentés au niveau de la rubrique « AC7- Autres Actifs ».

V.7 AMELIORATION DES DONNEES EN HORS BILAN DE LA BTK

Dans le cadre d'ajustement des engagements en hors bilan donnés, il a été convenu de rajouter une colonne au niveau du tableau des engagements pour les autorisations non utilisées.

Au cours de l'exercice 2023, la banque a décidé de présenter les autorisations accordées à la clientèle et non utilisées à la date de clôture au niveau de l'état d'engagement hors bilan.

V.8 CONTROLE SOCIAL EN COURS

La BTK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2018 à 2020. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 10 décembre 2021 portant sur un redressement de 3 003 KDT. A la date du 29 Décembre 2021, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés. Au 31 décembre 2022, les risques estimés à ce titre sont de l'ordre de 800 KDT.

En date du 19 Avril 2022, la BTK a formulés une opposition devant la cour d'appel de Tunis.

En date du 19 Octobre 2022, un jugement a été prononcé en faveur de la BTK annulant les Etats de liquidation en question.

En date du 27 Février 2023 la BTK a reçu 15 Etats de liquidation intentés par la CNSS à l'encontre de la BTK d'un montant total de 3 003 KDT pour défaut de déclarations relatives à la période du 1^{er} trimestre de 2018 jusqu'au 4^{ème} trimestre de 2020.

En date du 10 Mai 2023 la BTK a procédé à la notification des requêtes d'opposition sur les 15 Etats de liquidation.

Affaire en cours reportée au 08/05/2024 pour plaidoirie.

V.9 CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Il convient de rappeler que les états financiers de la banque au titre de l'exercice 2020, tels qu'approuvés par ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 28 avril 2021, faisaient ressortir des pertes cumulées ayant porté les capitaux propres de la banque à la somme de 69 432 KDT, soit 34,7% de son capital social et donc en deçà du seuil fixé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

A cet effet, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie en date du 26 août 2021 a décidé la continuité de l'activité de la banque conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

D'un autre coté et dans le cadre du projet de cession par BPCE International de la totalité de ses actions dans le capital de la

BTK, les bailleurs de fonds internationaux ont manifesté leur intention d'activer les clauses de changement de contrôle leur permettant d'exiger le remboursement anticipé de leurs prêts en cas de sortie de l'actionnaire de référence. Afin de combler ce besoin de financement et assurer une transition sécurisée pour la BTK en cas de réalisation de la cession, BPCE International, en sa qualité d'actionnaire prêteur, a conclu en date du 26 août 2021 avec la BTK, en sa qualité d'emprunteur, deux nouveaux contrats de prêts selon des conditions déterminées de sorte que la charge de remboursement soit inchangée pour la BTK. Ces nouveaux prêts ont été mis en place pour le refinancement complet des bailleurs de fonds internationaux (y compris les coûts de rupture). Par ailleurs, la cession des actions de BPCE International au capital de la BTK au profit de la société « MT Elloumi » a été concrétisée en date du 27 août 2021, suite à l'obtention des agréments et autorisations nécessaires. De ce fait, la société « MT Elloumi » est désormais l'actionnaire de référence de la banque, détenant 60% de son capital social.

A la suite des décisions prises par les actionnaires de la banque réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 août 2021 au sujet de la continuité d'activité, une réunion du Conseil d'Administration a été tenue en date du 21 octobre 2021 pour examiner un projet de restructuration du capital et de renforcement des fonds propres de la banque. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de se prononcer sur les modalités de restructuration du capital.

Néanmoins, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 décembre 2021 n'a été suivie d'aucune résolution au sujet de la restructuration du capital, la séance est restée ouverte jusqu'à la date du 26 juin 2023. Lors de cette dernière réunion, les actionnaires détenant 40% du capital (Etat Tunisien et Kuwait Investment Authority) ont voté contre les modalités de restructuration du capital proposées.

Par ailleurs et en application de la nouvelle norme comptable tunisienne NC 5 relative aux immobilisations corporelles, la banque a opté pour la méthode de réévaluation de ses terrains et constructions et a procédé à la comptabilisation d'une plus-value de réévaluation pour un montant de 112 782 KDT figurant dans un compte d'écart de réévaluation parmi les capitaux propres au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ce changement de méthode comptable a permis à la banque d'augmenter ses fonds propres comptables et de respecter ainsi les exigences des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, étant précisé que les capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations, s'élèvent respectivement à 62 469 KDT, soit 31,2% de son capital social au 31/12/2021, à 75 070 KDT, soit 37,5% de son capital social au 31/12/2022 et à 88 097 KDT, soit 44 % de son capital social au 31/12/2023.

Le 01 septembre 2023, dans un courrier adressé au Président du Conseil d'Administration de la banque, la Banque Centrale de Tunisie a rappelé notamment la nécessité de consolider les fonds propres de la banque et a souligné que la situation de la BTK pourrait être interprétée comme étant une situation de difficultés au sens de l'article 110 de la loi bancaire nécessitant son traitement par la commission de résolution conformément aux dispositions de l'article 111 de la même loi.

Dans ce cadre, le conseil d'administration de la banque réuni le 12 septembre 2023, pour examiner ce courrier, a convoqué les actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 16 octobre 2023 pour se prononcer sur une augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 100 000 KDT ce qui va permettre à la banque de se conformer à la réglementation prudentielle en vigueur. Toutefois, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 septembre, cette augmentation n'a pas été retenue. Les actionnaires détenant 40% du capital (Etat Tunisien et Kuwait Investment Authority), en soulignant que les décisions des actionnaires institutionnels relèvent d'instances décisionnelles gouvernementales, ont précisé que la décision nécessite un délai supplémentaire pour l'étude.

L'augmentation de capital reste donc d'actualité. En parallèle, le management de la banque a soumis au Conseil d'Administration de nouvelles propositions pour le renforcement des fonds propres qui sont actuellement en cours d'examen et ou d'application.

Nonobstant, avec les moyens disponibles, la banque continue la mise en place de son plan de transformation stratégique. Les indicateurs d'exploitation sont revenus dans le vert avec un bénéfice net de 7,6 millions de dinars en 2022 et 8 millions de dinars en 2023. L'exercice 2023 a été marqué par la réalisation d'un Produit Net Bancaire record pour la banque pour s'élever à 92,4 millions de dinars, contre 82,8 millions de dinars en 2022. La banque a dégagé pour la deuxième année consécutive un résultat d'exploitation excédentaire : 8,9 millions de dinars, contre 8 millions de dinars en 2022.

En outre, une baisse du niveau des créances douteuses a été observée en passant de 534,6 millions de dinars en 2020 à 334 millions de dinars à fin 2023. Cette baisse a engendré une amélioration notable du taux CDL qui passe de 34% à fin

décembre 2020 à 19,3% à fin 2023.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la BTK Bank affiche un coefficient d'exploitation de 71% contre 84 % en 2022, 102% en 2021 et 117% en 2020. La baisse continue de ce ratio confirme l'amélioration de la rentabilité de la banque suite à la reprise de son activité et la maîtrise de ses charges malgré la phase d'investissement par laquelle elle passe.

Quant au ratio prudentiel de liquidité à court terme (LCR), il est passé de 171,4% en 2020 et 120,3% en 2021 et 125,6% en 2022 à 182 % en 2023. Tandis que le ratio prudentiel crédits/dépôts (LTD) s'établit à 109,413 à fin 2023 contre 112,75% à fin 2022 et 121,6% en 2021 et 122% en 2020.

V.10 Contrôle fiscal (BTK Leasing) :

La BTK LEASING a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôt sur les sociétés, d'acomptes provisionnels, de TVA, de retenues à la source, de TFP, du FOPROLOS, de TCL, de contribution sociale de solidarité, de contribution conjoncturelle au titre de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2021.

La société BTK EASING a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale en date du 28/12/2022 s'élèvent à 6.339 KDT dont 4 323 KDT en principal et 2 015 KDT des pénalités de retard.

- Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société le 08 février 2023 rejetant la majorité des chefs de redressements.
- Le 11 avril 2023, la BTK LEASING a reçu les réponses de l'Administration Fiscale relatives à l'opposition de la BTK LEASING aux résultats de la vérification
- Le 25 avril 2023, la BTK LEASING a envoyé l'opposition de la société BTK LEASING aux réponses formulées par l'Administration Fiscale. A cette même date, la BTK LEASING a envoyé une lettre pour provoquer une réunion avec la commission de conciliation. A cet effet, la réunion avec les membres de la commission a eu lieu le 21/11/2023. La commission de conciliation a confirmé certains chefs de redressement et a donné raison à la BTK LEASING pour d'autres chefs de redressement. Il est à noter que l'avis de la commission de conciliation est purement consultatif.
- Il est à noter que la loi de finances 2024 prévoit une amnistie fiscale portant sur l'abattement de 100% des pénalités et les frais de poursuite. L'impact d'abattement des pénalités sur le dossier fiscal de la BTK LEASING est à hauteur de 2 014 KDT.
- Une autre notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 KDT. Sachant que la BTK LEASING a déposé d'une manière spontanée et volontaire ces déclarations rectificatives avant l'intervention de l'administration fiscale.

Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.

Compte tenu de la réponse motivée rejetant la majorité des chefs de redressement aux alentours de 90%, ainsi que les avis des avocats qui sont en faveur de la BTK LEASING à propos des chances d'obtenir un jugement favorable par rapport aux deux chefs de redressement (les cessions de créances et la déclaration d'employeur) à travers une action en justice, les états financiers au 31/12/2023 sont élaborés sur la base des provisions pour risques et charges d'un million et demi de dinars au titre des risques éventuels relatifs au dossier du contrôle fiscal.

Le suivi du dossier aura lieu avec l'administration fiscale, et ce en se basant sur la réponse motivée rejetant la majorité des chefs de redressement.

NOTES EXPLICATIVES (LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN KDT : MILLIERS DE DINARS)

1. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

1.1 - NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : AC1- CAISSES ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 55 512 KDT contre 82 856 KDT au 31 décembre 2022 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse dinars	7 425	5 637	1 788	31,7%
Caisse devises	1 627	1 039	588	56,6%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	(5 481)	143	(5 624)	(3932,9%)
Avoirs auprès de la BCT en devises	51 941	76 037	(24 096)	(31,7%)
Total	55 512	82 856	(27 344)	(33,0%)

NOTE 2 : AC2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 56 797 KDT au 31/12/2023 contre 73 704 KDT au 31/12/2022, soit une baisse de 16 907 KDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoir chez les Banques	56 797	73 704	(16 907)	(22,9%)
Total net	56 797	73 704	(16 907)	(22,9%)

NOTE 3 : AC3- CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 1 277 258 KDT contre un solde net de 1 199 947 KDT au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 77 311 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits à la clientèle non échus	1 168 479	1 112 750	55 729	5,01%
Créances impayées:	232 142	283 904	(51 762)	-18,23%
- Principal impayé	161 978	184 178	(22 200)	-12,05%
- Intérêts impayés	22 913	24 065	(1 152)	-4,79%
- Intérêts de retard & autres impayés	26 360	26 112	248	0,95%
- autres créances contentieuses	20 891	49 549	(28 658)	-57,84%
Intérêts & com. courus & non échus	8 347	7 534	813	10,79%
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	134 373	140 241	(5 868)	-4,18%
Total brut des créances hors avances sur placements et produits perçus d'avance	1 543 341	1 544 429	(1 088)	-0,07%
Avances sur placements	9 642	9 241	401	4,34%
Produits d'intérêts perçus d'avance	(4 501)	(4 898)	397	-8,11%
Total brut des créances sur la clientèle	1 548 482	1 548 772	(289)	(0,0%)
A déduire couverture	(271 224)	(348 825)	77 601	-22,25%
- Provisions individuelles	(140 817)	(208 804)	67 987	-32,56%
- Provisions collectives	(35 601)	(28 886)	(6 715)	23,25%
- Agios réservés	(94 806)	(111 135)	16 329	-14,69%
Total net des créances sur la clientèle	1 277 258	1 199 947	77 311	6,44%

NOTE 4 : AC3- OPERATIONS DE LEASING

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2023, un solde net de 279 867 KDT contre 228 162 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 51 705 KDT.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Crédits à la clientèle non échus	308 067	257 372	50 695	19,7%
Créances impayées	-	-	-	-
Total brut des créances sur la clientèle	308 067	257 372	50 695	19,7%
A déduire couverture	(28 200)	(29 210)	1 010	(3,5%)
- Provisions individuelles	(20 501)	(22 007)	1 506	(6,8%)
- Provisions collectives	(4 073)	(3 957)	(116)	2,9%
- Agios réservés	(3 626)	(3 246)	(380)	11,7%
Total net des créances sur la clientèle	279 867	228 162	51 705	22,7%

NOTE 5 : AC4- PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL

Le solde net de cette rubrique atteint 109 348 KDT à fin décembre 2023 contre 81 432 KDT à fin Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Actions	5 340	5 155	185	3,6%
Bons de trésors	531	28	503	1796,4%
Emprunt national	100 000	75 000	25 000	33,3%
Créances rattachées	3 993	2 909	1 084	37,3%
Provisions	(516)	(1 660)	1 144	(68,9%)
Total	109 348	81 432	27 916	34,3%

NOTE 6 : AC5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2023 à 28 972 KDT contre 41 652 KDT à fin Décembre 2022.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de participation	14 866	15 379	(513)	(3,3%)
Fonds gérés	12 101	3 154	8 947	283,7%
Bons de trésors et obligations	9 412	28 276	(18 864)	(66,7%)
Créances rattachées aux titres de participation	-	-	-	-
Intérêts courus non échus BTA	151	1 059	(908)	(85,7%)
- A déduire Provisions	(7 558)	(6 216)	(1 342)	21,6%
Total	28 972	41 652	(12 680)	(30,4%)

NOTE 7 : AC5- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 1 049 KDT contre un solde net de 1 113 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant une diminution 64 KDT.

Le détail des titres par société se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Participations STPI	651	727	(76)	(10,5%)
Participations MEDAI	398	386	12	3,1%
Total	1 049	1 113	(64)	(5,8%)

NOTE8 : AC6- VALEURS IMMOBILISEES

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 162 055 KDT contre 155 816 KDT au 31 décembre 2022, soit une hausse de 6 239 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Fonds de commerce	954	954	-	-
Logiciels et Système d'information	39 910	31 699	8 211	25,9%
Écart d'acquisition	4 989	4 989	-	-
Total brut	45 853	37 642	8 211	21,8%
Terrain	32 440	32 440	-	-
Constructions et bâtiments	135 049	130 125	4 924	3,8%
Matériel de transport	2 366	2 136	230	10,8%
Matériels de bureau et informatique	15 877	14 040	1 837	13,1%
Autres agencements et installations	18 883	18 386	497	2,7%
Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	4 235	3 027	1 208	39,9%
Total brut	208 850	200 154	8 696	4,3%
(-) Amortissements cumulés	(89 908)	(79 739)	(10 169)	12,8%
(-) Amortissements écart d'acquisition	(2 740)	(2 241)	(499)	(22,3%)
Total net des autres postes d'actif	162 055	155 816	6 239	4,0%

NOTE9 : AC7- AUTRES ACTIFS

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 96 394 KDT contre 96 245 KDT à fin Décembre 2022, soit une hausse nette de 149 KDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôt et cautionnement	171	171	-	-
Comptes d'État, collectivités locales	33 288	30 739	2 549	8,3%
Autres comptes d'actif	68 619	70 930	(2 311)	(3,3%)
Total brut	102 078	101 840	238	0,2%
(-) Les provisions sur autres actifs et produits différé	(1 228)	(1 200)	(28)	2,3%
(-) Provisions sur participations dans les sociétés en liquidation	(1 149)	(1 115)	(34)	(3,0%)
(-) Résorption des frais d'émission des emprunts obligataires	(3 307)	(3 280)	(27)	0,8%
Total net des autres postes d'actif	96 394	96 245	149	0,2%

1.2 - NOTES SUR LES POSTES DE PASSIF

NOTE 10 : PA1- BANQUE CENTRALE ET CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4 000 KDT :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	4 000	5 000	(1 000)	(20,0%)
Utilisations auprès de la BCT en dinars	-	33 781	(33 781)	(100,0%)
Total	4 000	38 781	(34 781)	(89,7%)

NOTE 11 : PA2- DEPOTS & AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 179 202 KDT contre 94 443 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 84 759 KDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
EMPRUNT/ OP PL	10 045	-	10 045	100,0%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars < 90J	6 776	35 000	(28 224)	(80,6%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars > 90J	69 831	57 483	12 348	21,5%
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	138	138	-	-
Intérêts à payer / Dépôts et avoirs des établissements financiers	208	-	208	100,0%
Intérêts à payer / Dépôts et avoirs des établissements bancaires	64 952	1 312	63 640	4850,6%
ICNE / PL	53	-	53	100,0%
Emprunts sur le marché monétaire en devises > 90J	27 175	-	27 175	100,0%
Intérêts à payer sur opérations	24	510	(486)	(95,3%)
Total	179 202	94 443	84 759	89,7%

NOTE 12 : PA3- DEPOTS DE LA CLIENTELE

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 296 537 KDT contre 1 276 268 KDT au 31 décembre 2022, soit une hausse de 20 269 KDT. Cette hausse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dépôts à vue	575 194	640 246	(65 052)	(10,2%)
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	680 961	586 910	94 051	16,0%
Autres sommes dues à la clientèle	43 473	51 044	(7 571)	(14,8%)
Charges d'intérêts perçus d'avance	(3 091)	(1 932)	(1 159)	60,0%
Total	1 296 537	1 276 268	20 269	1,6%

NOTE 13 : PA4- EMPRUNTS & RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 225 883 KDT au 31 décembre 2023 contre 220 735 KDT au 31 décembre 2022 :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Emprunts représentés par des titres	8 597	13 708	(5 111)	(37,3%)
Ressources spéciales	212 812	202 095	10 717	5,3%
Dettes rattachées	4 474	4 932	(458)	(9,3%)
Total	225 883	220 735	5 148	2,3%

NOTE 14 : PA5- AUTRES PASSIFS

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2023 le montant de 129 204 KDT contre 111 806 KDT à fin Décembre 2022, soit une hausse de 17 398 KDT, détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Fournisseurs	29 016	19 449	9 567	49,2%
Dettes sociales et fiscales	11 217	9 380	1 837	19,6%
Comptes de régularisation passifs	27 141	18 218	8 923	49,0%
Autres dettes	21 280	25 459	(4 179)	(16,4%)
Passifs d'impôt différés	27 772	27 772	-	-
Provisions et réajustements	12 778	11 528	1 250	10,8%
Total	129 204	111 806	17 398	15,6%

1.3 - NOTES SUR LES POSTES INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

NOTE 15 : INTERETS MINORITAIRES

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin Décembre 2023 la somme de 18 978 KDT contre de 19 391 KDT à fin Décembre 2022, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2022	Dist. des dividendes	Ajust. des EF individuels + Fond social	Résultat au 31/12/2023	A Fin 2023
Intérêts minoritaires BTK Leasing	1 924	-	(7)	265	2 182
Intérêts minoritaires BTK Finance	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires BTK Capital	598	-	(271)	10	337
Intérêts minoritaires BTK Conseil	-	-	-	-	-
Intérêts min. BTK Invest	-	-	-	-	-
Intérêts min. TUNIS CENTER	16 869	(1 538)	(128)	1 256	16 459
Total	19 391	(1 538)	(406)	1 531	18 978

NOTE 16 : CP- CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 200 000 KDT composé de 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité. Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 213 448 KDT à fin Décembre 2023 ainsi détaillées :

Intitulé	Solde au 31/12/2022	Affectation fonds social	Dist. Aug. Des capital dividendes	Augmentation capital	Ajustement des CP	Résultat au 31/12/2023	Solde au 31/12/2023
BTK Bank	182 902	31	-	-	-	8 048	190 981
BTK Leasing	12 374	(127)	-	-	(248)	4 778	16 777
BTK Finance	1 424	2	-	-	1	1 178	2 605
BTK Capital	152	-	-	-	(80)	69	141
BTK Conseil	(631)	-	-	-	(1)	194	(438)
BTK Invest	976	(2)	-	-	-	287	1 261
Tunis Center	2 693	(38)	(453)	-	-	370	2 572
STPI	(473)	-	-	-	-	(76)	(549)
MEDAI	86	(4)	-	-	-	16	98
Total	199 503	(138)	(453)	-	(328)	14 864	213 448

2. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 17 : HB 1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avals	8 510	11 604	(3 094)	(26,7%)
Cautions	76 119	59 486	16 633	28,0%
Autres garanties données	23 530	18 243	5 287	29,0%
Total	108 159	89 333	18 826	21,1%

NOTE 18 : HB 4 ET HB 5 ENGAGEMENTS DONNES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements de financements donnés	289 853	358 456	(68 603)	(19,1%)
Engagements sur titres	176	176	-	-
Total	290 029	358 632	(68 603)	(19,1%)

Les engagements de financements donnés sont présentés hors engagements de financements donnés relatifs aux comptes de découverts

NOTE 19 : HB 7 - ENGAGEMENTS REÇUS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Garantie SOTUGAR	23 034	10 580	12 454	117,7%
Garantie COTUNACE	1 190	9 848	(8 658)	(87,9%)
Garantie de l'Etat	4 000	4 000	-	-
Garanties hypothécaires	158 986	194 498	(35 512)	(18,3%)
Total	187 210	218 926	(31 716)	(14,5%)

Par principe de prudence, la banque n'a retenu parmi la rubrique « garanties hypothécaires » que celles relatives aux relations classées (2, 3 et 4).

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 21 : PR1 - INTERETS & REVENUS ASSIMILES (Y COMPRIS L'ACTIVITE DE LEASING)

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 182 189 KDT à fin décembre 2023 contre 136 535 KDT pour la même période en 2022 , soit une hausse de 45 654 KDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Commissions d'engagement	1 671	946	725	76,6%
Commissions sur cautions & avals	48	56	(8)	(14,3%)
Report net sur opération de change	4 504	271	4 233	1562,0%
Intérêts des placements au marché monétaire	56 333	41 818	14 515	34,7%
Intérêts des comptes débiteurs	83 030	62 376	20 654	33,1%
Intérêts des crédits à court terme	33 746	28 714	5 032	17,5%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	2 857	2 354	503	21,4%
Total	182 189	136 535	45 654	33,4%

NOTE 22 : PR2- COMMISSIONS

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 totalisent 34 002 KDT contre 29 158 KDT pour la même période en 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 4 844 KDT, et se détaillent comme suit:

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Commissions d'études & gestion	5 832	5 585	247	4,4%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	1 005	718	287	40,0%
Commissions sur opérations bancaires dinars (1)	23 161	19 259	3 902	20,3%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	4 004	3 596	408	11,3%
Total	34 002	29 158	4 844	16,6%

NOTE 23 : PR3- GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2023 un montant de 12 466 KDT contre 11 606 KDT à fin décembre 2022, soit une hausse de 860 KDT résultant principalement du reclassement des revenus des bons de trésor :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Gains sur opérations financières (*)	12 520	11 790	730	6,2%
Moins-values sur cession de titres de transaction	(55)	-	(55)	(100,0%)
Moins-values sur cession de titres de placement	1	1	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-	(308)	308	(100,0%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	-	123	(123)	(100,0%)
Total	12 466	11 606	860	7,4%

NOTE 24 : PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2023 un montant de 4 513 KDT contre 6 380 KDT à fin décembre 2022, soit une baisse de 1 867 KDT. Les revenus du portefeuille d'investissement en 2023 incluent les intérêts des bons de trésor, les dividendes perçus sur les titres de participations et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dividendes	1 281	780	501	64,2%
Autres revenus	2 120	1 647	473	28,7%
Revenus BTA	1 038	3 953	(2 915)	(73,7%)
Revenus des titres de participation	74	-	74	100%
Total	4 513	6 380	(1 867)	(29,3%)

NOTE 25 : CH1- INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES (Y COMPRIS L'ACTIVITE DE LEASING)

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2023 un montant de -112 820 KDT contre un montant de -79 569 KDT pour la même période en 2022. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	(26 366)	(21 019)	(5 347)	25,4%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L. Terme	(826)	(1 217)	391	(32,1%)
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L. Terme	(1 050)	(809)	(241)	29,8%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	(999)	(999)	-	-
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	(83 579)	(55 525)	(28 054)	50,5%
Total	(112 820)	(79 569)	(33 251)	41,8%

NOTE 26 : CH2- COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2023 un montant de -1 996 KDT contre un montant de -1 688 KDT pour la même période en 2022.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Commissions encourues sur emprunts locaux	(6)	(10)	4	(40,0%)
Commissions sur op. de titres & de changes	(1 990)	(1 678)	(312)	18,6%
Total	(1 996)	(1 688)	(308)	18,2%

NOTE 27 : PR5/CH4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN & PASSIF

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé -22 172 KDT à fin décembre 2023 contre -12 714 KDT pour la même période en 2022.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Dotation de provisions individuelles	(50 705)	(12 044)	(38 661)	321,0%
Dotation de provisions additionnelles	(47 694)	(16 242)	(31 452)	193,6%
Dotation de provisions collectives	(6 831)	(7 306)	475	(6,5%)
Pertes sur créances radiées et abandonnées	(3 315)	(4 477)	1 162	(26,0%)
Total Dotation et pertes sur créances à la clientèle	(108 545)	(40 069)	(68 476)	170,9%
Reprises de provisions individuelles	50 843	21 830	29 013	132,9%
Reprises de provisions additionnelles	36 602	6 934	29 668	427,9%
Reprises de provisions sur créances radiées & abandonnées	-	415	(415)	(100,0%)
Total Reprises sur créances à la clientèle	87 445	29 179	58 266	199,7%
Coût net de risque de crédit	(21 100)	(10 890)	(10 210)	93,8%
Dotation provision autres actifs	(17)	(901)	884	(98,1%)
Reprise provision autres actifs	518	596	(78)	(13,1%)
Dotation de provision pour risques et charges	(2 226)	(3 728)	1 502	(40,3%)
Reprise de provision pour risques et charges	653	2 209	(1 556)	(70,4%)
Coût net de risque autres éléments	(1 072)	(1 824)	752	(41,2%)
Total coût de risque	(22 172)	(12 714)	(9 458)	74,4%

NOTE 28 : PR7- LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin décembre 2023 à 5 206 KDT contre 5 072 KDT au titre de la même période en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 134 KDT.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Vente de biens et de marchandises	99	6	93	1550,0%
Vente de prestations de services	14	-	14	-
Revenus des activités non financières	4 709	4 832	(123)	(2,5%)
Revenus des loyers des bâtiments	384	234	150	64,1%
Total	5 206	5 072	134	2,6%

NOTE 29 : CH6- FRAIS DU PERSONNEL

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2023 la somme de -45 537 KDT contre -51 714 KDT à fin décembre 2022.

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Salaires & appointements	(38 038)	(44 762)	6 724	(15,0%)
Charges sociales	(7 499)	(6 952)	(547)	7,9%
Total	(45 537)	(51 714)	6 177	(11,9%)

NOTE 30 : CH7- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2023 un montant de -24 750 KDT contre un montant de -20 321 KDT à fin décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Impôts & taxes	(1 348)	(1 630)	282	(17,3%)
Travaux, fournitures & services extérieurs	(18 267)	(15 865)	(2 402)	15,1%
Transport & déplacements	(902)	(729)	(173)	23,7%
Frais divers de gestion	(4 233)	(2 097)	(2 136)	101,9%
Total	(24 750)	(20 321)	(4 429)	21,8%

NOTE 31 : IMPOT SUR LE BENEFICE

La rubrique « Impôt sur les bénéfices » présente un solde négatif de -2 231 KDT au titre de l'exercice 2023 contre un montant négatif de -1 117 KDT pour l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Impôt exigible	(2 231)	(1 117)	(1 114)	99,7%
Impôt différé	-	-	-	-
Total	(2 231)	(1 117)	(1 114)	99,7%

Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweïtienne,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration du 26 avril 2024, font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de **213 448 KDT** y compris un résultat consolidé bénéficiaire de **14 864 KDT**.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier le solde comptable de certains comptes figurant dans les comptes de la société mère BTK au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ces comptes présentent des suspens non apurés se rapportant principalement aux comptes monétiques et comptes de positions de change. La société mère a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2023, en conséquence, et face à cette limitation nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements de ces soldes auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « **V.9 Continuité d'exploitation** » qui décrit la situation financière difficile dans laquelle se trouve la société mère BTK et qui indique que les capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2023 à 88 097 KDT soit 44% de son capital social.

Comme indiqué au niveau de la note susvisée et étant donné le retard pris pour la concrétisation du plan de redressement initialement validé par le Conseil d'Administration, la banque pourrait être considérée dans une situation compromise qui nécessiterait la mise en place d'un dispositif de résolution, au sens de l'article 110 de la loi N°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, puisque son ratio de solvabilité est diminué en-deçà de 50% du ratio de fonds propres de base réglementaire définis par la Banque Centrale de Tunisie.

Cette situation, conjuguée aux autres faits exposés dans la note aux états financiers « **V.9 Continuité d'exploitation** », indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société mère BTK à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

4.1 La note aux états financiers « **V.2.2.3 Les provisions collectives** », souligne qu'en application de la circulaire BCT n°2024-01 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, le Groupe BTK a constitué par prélèvement sur les résultats consolidés de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 6 831 KDT portant le stock des desdites provisions au 31 décembre 2023 à 39 674 KDT.

4.2 La note aux états financiers « **V.8 Contrôle social en cours** », décrit le fait que la société mère BTK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2020. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 10 décembre 2021 portant sur un redressement de 3 003 KDT. La banque a constaté une provision pour un montant de 800 KDT. Le risque final pouvant le cas échéant être associé à cette situation, dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

4.3 La note aux états financiers « *V.10 Contrôle fiscal (BTK Leasing)* », indique le fait que la filiale « BTK Leasing » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les impôts réclamés par l'administration fiscale en date du 28 décembre 2022 s'élèvent à 6 339 KDT dont 4 324 KDT en principal et 2 015 KDT des pénalités de retard. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société le 26 janvier 2023 contestant la majorité des chefs de redressements.

Une taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 KDT.

Le 08 février 2023, la société a envoyé une réponse motivée contestant l'arrêté de la taxation d'office.

A la date de l'élaboration de notre rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne peut pas être estimé de façon précise. En couverture de ce risque, la filiale « BTK Leasing » a constaté une provision de 1 500 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe Conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier le solde comptable de certains comptes figurant dans les comptes de la société mère BTK au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ces comptes présentent des suspens non apurés se rapportant principalement aux comptes monétiques et comptes de positions de change. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'administration.

2. Autres obligations légales et réglementaires – Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK »

2.1 En exécution des exigences prévues par l'article 96 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, en cas d'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi, nous avons présenté à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 14 mars 2022, 23 juin 2023 et 14 juillet 2023 des rapports spécifiques sur les événements ou situations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre intervention et pouvant compromettre la continuité d'exploitation de la banque. Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficulté incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n° 2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie, et que nos rapports, préparés dans une approche préventive afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, doivent permettre à la Banque Centrale de Tunisie de juger opportun ou non la mise en place d'un

dispositif d'alerte selon les exigences liées à la situation de la banque.

2.2 En application des dispositions prévues par l'article 3 sexis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons présenté au Conseil du Marché Financier, en date du 20 juillet 2023, un rapport sur l'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de la Banque ou les porteurs de ses titres.

2.3 Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à l'étude des normes d'adéquation des fonds propres et avons constaté en raison de l'insuffisance des Fonds Propres Nets, que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la banque. Les insuffisances sont passibles de pénalités pécuniaires conformément à la réglementation en vigueur. Par référence à la même circulaire, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons recalculé les seuils énoncés par les dispositions des articles 50 et 51 de cette circulaire. Nous constatons, également, que lesdits seuils ne sont pas respectés. Le dépassement pourrait générer les pénalités suivantes :

- ✓ Prudentielle prévue par l'article 54 de la circulaire 2018-06 : le montant du dépassement est ajouté avec une pondération de 300% au total des risques encourus au titre des risques de crédit ;
- ✓ Pécuniaire prévue par l'article 55 de la circulaire 2018-06 calculée, selon la grille de sanctions pécuniaires prévue en annexe de la circulaire.

2.4 Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-10, nous avons constaté que le ratio « Crédits/Dépôts » n'a pas été respecté au titre du deuxième trimestre 2023 contrairement aux dispositions de la circulaire susvisée.

2.5 Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14, nous avons constaté que le ratio de liquidité n'a pas été respecté pour les situations mensuelles comptables des mois de mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre 2023 contrairement aux dispositions de la circulaire susvisée.

2.6 Le Conseil d'administration réuni le 13 juillet 2021 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 août 2021. Constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021, affichent des fonds propres inférieurs à la moitié de son capital social, les actionnaires ont décidé la continuité de l'activité de la banque et de ne pas prononcer la dissolution anticipée conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. A cet effet, un Conseil d'administration a été tenu en date du 21 octobre 2021 pour examiner un projet de restructuration du capital et de renforcement des fonds propres de la banque.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 décembre 2021 n'a été suivie d'aucune décision au sujet de la restructuration du capital. En effet, la séance est restée ouverte jusqu'au 26 juin 2023 date à laquelle ladite restructuration des fonds propres n'a pas été approuvée à la majorité.

2.7 Nous jugeons que cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui prévoit que « *L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes* »

Tunis, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés
Mourad GUELLATY**

FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni **le 22 Mars 2018** et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS AAA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **3.283.481** dinars, un actif net de **2.275.458** dinars et une valeur liquidative égale à **115,306** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis AAA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ **Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement**

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les actifs de FCP Axis AAA, s'élevant au 31 Décembre 2023 à 2.283.481 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 2.190.125 dinars, soit 95,91% de valeurs mobilières et de 92.628 dinars, soit 4,06% de liquidités et équivalents de liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2778 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Tunis, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2023	31/12/2022
AC1- Portefeuille-titres	4.1.1	2 190 125	2 170 460
a. Obligations et valeurs assimilées		2 190 125	2 170 460
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	92 628	1 036 746
a- Placements monétaires		-	701 358
b- Disponibilités		92 628	335 388
AC3- Créances d'exploitation	4.1.3	728	3 957
TOTAL ACTIF		2 283 481	3 211 163
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.1.4	3 866	2 738
PA2- Autres créditeurs divers	4.1.5	4 157	4 922
TOTAL PASSIF		8 023	7 660
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.1.6	2 169 432	3 090 629
CP2- Sommes distribuables		106 026	112 874
a - Sommes distribuables des exercices		11	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		106 015	112 873
ACTIF NET		2 275 458	3 203 503
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 283 481	3 211 163

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	129 482	123 805
a. Revenus des obligations et valeurs		129 482	123 805
PR.2- Revenus des placements	4.2.2	26 303	27 939
TOTAL DES REVENUS DES		155 785	151 744
CH.1- Charges de gestion des	4.2.3	(17 253)	(20 040)
REVENU NET DES PLACEMENTS		138 532	131 704
CH.2- Autres charges	4.2.4	(9 077)	(9 369)
RESULTAT D'EXPLOITATION		129 455	122 335
PR.4- Régularisation du résultat		(23 440)	(9 462)
SOMMES DISTRIBUABLES DE		106 015	112 873
PR.4- Régularisation du résultat		23 440	9 462
d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values		20 074	(56 420)
potentielles sur titres			
Plus ou moins-values réalisées sur		-	153 768
cessions de titres		-	
Frais de négociation de titres		-	(92)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		149 529	219 591

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	31/12/2023	31/12/2022
AN-1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	129 455	122 335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 074	(56 420)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	153 768
Frais de négociation de titres	-	(92)
AN-2 DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(112 863)	(137 062)
AN-3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(964 711)	(482 512)
a/ Souscriptions	1 107 207	3 084 758
- Capital	994 400	2 864 300
- Régularisation des sommes non distribuables	92 688	175 334
- Régularisation des sommes distribuables	20 119	45 124
b/ Rachats	(2 071 918)	(3 567 270)
- Capital	(1 854 500)	- 3 309 000
- Régularisation des sommes non distribuables	(173 859)	- 203 684
- Régularisation des sommes distribuables	(43 559)	- 54 586
VARIATION DE L'ACTIF NET	(928 045)	(399 983)
AN-4 ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 203 503	3 603 486
En fin de l'exercice	2 275 458	3 203 503
AN-5 NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	28 335	27 146
En fin de l'exercice	19 734	28 335
VALEUR LIQUIDATIVE	115,306	113,058
TAUX DE RENDEMENT	5,51%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2023

1. PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS AAA » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds FCP AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement de Bons de Trésor émis par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2023, le fonds FCP AXIS AAA ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires constitués de Bons de Trésor à Court terme sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 Décembre 2023 à 2 190 125 DT, détaillé comme suit :

ISIN	Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif
	Bons de Trésor Assimilables				
TN0008000366	BTA_6%_AVRIL 2024	180	173 700	185 174	8,11%
TN0008000598	BTA_6%_JANVIER 2024	838	800 290	876 570	38,39%
TN0008000598	BTA_6%_JANVIER 2024	63	60 171	65 899	2,89%
	Emprunts obligataires				
TNPSLOPEJVO7	EMP NAT_2022_T1_CA TF	4 000	38 404	40 965	1,79%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT_2022_T3_CB TF	10 000	1 000 000	1 021 518	44,74%
	Total		2 072 565	2 190 125	95,91%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » se détaillent comme suit :

Total	Coût d'acquisition au 31-12-2022	Acquisitions de l'exercice	Remb. ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus (moins) values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2023
Bons de Trésor Assimilables						
BTA_6%_AVRIL 2024	173 700					173 700
BTA_6%_JANVIER 2024	800 290					800 290
BTA_6%_JANVIER 2024	60 171					60 171
Emprunts obligataires						
EMP NAT_2022_T1_CA TF	38 404					38 404
EMP NAT_2022_T3_CB TF	1 000 000					1 000 000
Total	2 072 565					2 072 565

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 92 628 au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif
Disponibilités		92 628	4,06%
Dépôts à vue AMEN BANK		92 628	
Total	-	92 628	4,06%

4.1.3. Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2023 un montant de 728 DT contre un montant de 3 957 DT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Compte d'attente	728	2 938
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	-	1 019
Total	728	3 957

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 3 866 DT contre 2 738 DT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépositaire	3 029	1 541
Gestionnaire (Frais Fixes)	837	1 197
Total	3 866	2 738

4.1.5. Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 4 157 DT contre 4 922 DT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
CMF	224	310
Commissaire aux comptes	2 977	3 685
Publications	23	223
Etat, retenue à la source	933	704
Total	4 157	4 922

4.1.6. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2022

Montant	3 090 629
Nombre de titres	28 335
Nombre d'actionnaires	42

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	994 400
Nombre de titres émis	9 944
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachat effectués

Montant (en nominal)	(1 854 500)
Nombre de titres rachetés	(18 545)
Nombre d'actionnaires sortant	3

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 074
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	(81 171)

Capital au 31 décembre 2023

Montant	2 169 432
Nombre de titres	19 734
Nombre d'actionnaires	61

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2023 à 129 482 DT contre 123 805 DT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des BTA	129 482	123 805
Total	129 482	123 805

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 26 303 DT contre 27 939 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des autres placements (Agius Crédeurs)	4 491	8 491
Revenus des BTCT	21 812	19 448
Total	26 303	27 939

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 17 253 DT contre 20 040 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (Frais fixe)	11 303	14 090
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
Total	17 253	20 040

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 9 077 DT contre 9 369 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	2 714	3 383
Honoraires Commissaire aux comptes	5 110	5 110
Commissions bancaires	1 236	865
Impôts taxes et versements assimilés	17	11
Total	9 077	9 369

5. Données par part et ratios pertinents :

Données par part	31/12/20	31/12/20	31/12/20	31/12/20	31/12/20
Revenus des placements	7,894	5,355	9,299	4,276	4,767
Charges de gestion des placements	(0,874)	(0,707)	(1,029)	(0,710)	(0,688)
Revenu net des placements	7,020	4,648	8,270	3,566	4,079
Autres charges	(0,459)	(0,330)	(0,371)	(0,253)	(0,278)
Résultat d'exploitation (1)	6,561	4,318	7,899	3,313	3,801
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,188)	(0,333)	(3,717)	0,430	(0,013)
Sommes distribuables de l'exercice	5,373	3,985	4,182	3,743	3,789
Régularisation du Résultat d'exploitation	1,188	0,333	3,717	(0,430)	0,013
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur	1,017	(1,991)	0,137	0,593	0,618
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de	-	5,428	2,050	2,102	0,504
Frais de négociation de titres	-	(0,003)	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de	1,017	3,434	2,187	2,666	1,122
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,578	7,752	10,086	5,979	4,923
Droits d'entrée et de Droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1,017	3,434	2,187	2,666	1,122
Régularisation du résultat non distribuable	(0,159)	(0,102)	(0,910)	0,404	(0,067)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,858	3,332	1,277	3,071	1,055
Distribution de dividendes	3,983	4,181	3,742	3,789	3,763
Valeur liquidative	115,306	113,058	109,922	108,205	105,181
Ratios de gestion des placements	31/12/20	31/12/20	31/12/20	31/12/20	31/12/20
Charges de gestion des Placements / actif net	0,64%	0,59%	0,50%	0,76%	0,66%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,28%	0,18%	0,27%	0,27%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,91%	3,34%	3,86%	3,54%	3,64%
Actif net moyen	2 708 915	3 382 657	6 709 245	2 541 408	2 449 574

6. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion du "FCP AXIS AAA" est confiée à la société "BMCE Capital Asset Management". En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% H.T par an de la différence positive entre la performance de FCP AXIS AAA et celle d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management s'élève à 11 303 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2023.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,05% de l'actif net en hors taxe avec un minimum de 5 000 DT H.T et un maximum de 15 000 DT H.T par an. Cette rémunération est payée trimestriellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2023.

FCP VALEURS MIXTES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 54 082 578 DT, un actif net de 53 957 179 DT et un résultat bénéficiaire de 2 680 834 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2024

Le commissaire aux comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN DE FCP VALEURS MIXTES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		16 006 171	12 811 093
Obligations et valeurs assimilées		8 437 998	9 915 807
Titres OPCVM		2 595 369	1 991 211
	3.1	27 039 538	24 718 111
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	17 966 468	12 901 120
Disponibilités	3.3	9 076 572	5 726 980
		27 043 040	18 628 100
TOTAL ACTIF		54 082 578	43 346 211
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	97 026	203 825
Autres créditeurs divers	3.5	28 373	19 544
TOTAL PASSIF		125 399	223 369
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	51 440 916	41 507 670
Sommes capitalisables	3.7	2 516 263	1 615 172
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		2 516 263	1 615 172
ACTIF NET		53 957 179	43 122 842
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 082 578	43 346 211

ETAT DE RESULTAT DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 161 770	1 153 718
Dividendes	4.1	603 770	392 245
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	558 000	761 473
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	2 031 933	1 234 781
Total des revenus des placements		3 193 703	2 388 499
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	4.4	-	<5 831>
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.5	<676 882>	<623 689>
Revenus nets des placements		2 516 821	1 758 979
Autres charges	4.6	<88 084>	<70 439>
Résultat d'exploitation		2 428 737	1 688 540
Régularisation du résultat d'exploitation		87 526	<73 368>
Sommes capitalisables de l'exercice		2 516 263	1 615 172
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<87 526>	73 368
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		<260 660>	<287 732>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		527 114	1 208 647
Frais de négociation de titres		<14 357>	<18 925>
Résultat net de l'exercice		2 680 834	2 590 530

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP VALEURS MIXTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 680 834</u>	<u>2 590 530</u>
Résultat d'exploitation	2 428 737	1 688 540
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<260 660>	<287 732>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	527 114	1 208 647
Frais de négociation de titres	<14 357>	<18 925>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>8 153 503</u>	<u><3 401 284></u>
Souscriptions	16 140 511	2 554 204
Capital	15 080 060	2 153 889
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	712 817	300 853
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	347 634	99 462
Rachats	<7 987 008>	<5 955 488>
Capital	<7 379 550>	<5 338 551>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<413 201>	<426 907>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<200 689>	<190 040>
Droit de sortie	6 432	10
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>10 834 337</u>	<u><810 754></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	43 122 842	43 933 596
En fin de l'exercice	53 957 179	43 122 842
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	309 341	334 552
En fin de l'exercice	366 730	309 341
<u>Valeur liquidative</u>	<u>147,130</u>	<u>139,402</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>5,54%</u>	<u>6,11%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2023

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES. L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2023.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont

applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	ASSURANCE MAGHREBIA VIE				
TNDKJ8O68X14		153 819	999 758	930 451	1,72%
TN0001800457	BIAT	12 214	937 715	1 119 340	2,07%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	269 343	504 040	531 952	0,98%
TN0007590011	CELLCOM	25 000	134 590	39 750	0,07%
TN0007550015	CITY CARS	571	6 739	6 959	0,01%
TN0007670011	DELICE HOLDING	90 500	1 184 800	1 055 683	1,95%
TN0007620016	MPBS	199 826	888 778	1 071 067	1,98%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	3	0,00%

TN0007530017	ONE TECH HOLDING	5 538	43 711	49 011	0,09%
TN0007610017	SAH LILAS	583 912	5 207 454	4 663 705	8,62%
	SAH LILAS DA 2023-1/35	494 912	132 505	296 947	0,55%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	40 882	828 894	676 066	1,25%
TN0007630015	SOTIPAPIER	30 468	195 044	169 920	0,31%
TN0006060016	STAR	28 100	4 043 035	4 965 270	9,18%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	47 783	527 632	430 047	0,80%
	Total actions et droits rattachés		16 756 633	16 006 171	29,60%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 930 947	3,57%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 180 531	4,03%
	Total bon de trésor assimilable		3 712 000	4 111 478	7,60%

2-Obligations de sociétés

TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	200 000	209 281	0,39%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	3 000	60 000	60 396	0,11%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	600 000	610 401	1,13%
TN0006610547	ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	400 000	419 160	0,78%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1-CA-TV	3 000	60 000	63 700	0,12%
TN0004201455	CIL 2018/1-CA TF	15 000	300 000	324 325	0,60%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CA TF 10.60	700	13 916	15 131	0,03%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CB TF	21 610	408 429	450 996	0,83%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	104 660	0,19%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 490 605	2,76%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	300 000	322 713	0,60%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	220 000	223 878	0,41%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	30 000	31 274	0,06%
	Total obligations des sociétés		4 092 345	4 326 520	8,00%
	Total obligations et valeurs assimilées		7 804 345	8 437 998	15,60%

C- Titres OPCVM

	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 473	507 924	0,94%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 562 657	2,89%
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 100	502 033	502 119	0,93%
	STRATEGIE ACTIONS SICAV	10	22 632	22 669	0,04%
	Total OPCVM		2 534 666	2 595 369	4,80%
	Total		27 095 644	27 039 538	50,00%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	9 580 687*
Obligations	1 000 000*
Titres OPCVM	1 612 918*
	<u>12 193 605*</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	6 030 926*	-*	6 505 607*	474 681*
Obligations des sociétés	2 459 325*	673 441*	3 157 141*	24 375*
Titres OPCVM	1 071 928*	-*	1 099 986*	28 058*
TOTAL	9 562 179*	673 441*	10 762 734*	527 114*

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 11/01/2024-20J-8.99%	500 000	498 012	499 006	0,92%
AMEN BANK au 09/01/2024-20J-8.99%	1 500 000	1 494 036	1 497 615	2,77%
AMEN BANK au 07/01/2024-10J-8.99%	2 500 000	2 495 018	2 497 012	4,62%
Total AMEN BANK	4 500 000	4 487 066	4 493 633	8,31%
BANQUE DE TUNISIE au 07/01/2024-10J-8.99%	500 000	499 004	499 402	0,92%
Total BANQUE DE TUNISIE	500 000	499 004	499 402	0,92%
BIAT au 11/01/2024-20J-8.99%	1 500 000	1 494 036	1 497 018	2,77%
BIAT au 10/01/2024-20J-8.99%	1 000 000	996 024	998 211	1,85%
BIAT au 16/01/2024-20J-8.99%	1 000 000	996 024	997 018	1,84%
Total BIAT	3 500 000	3 486 084	3 492 247	6,46%
QATAR NATIONAL BANK au 25/01/2024-30J-9.49%	500 000	496 861	497 489	0,92%
QATAR NATIONAL BANK au 08/01/2024-10J-9.99%	500 000	498 893	499 225	0,92%
QATAR NATIONAL BANK au 04/01/2024-10J-9.49%	2 000 000	1 995 793	1 998 738	3,70%
QATAR NATIONAL BANK au 17/01/2024-20J-9.49%	2 000 000	1 991 609	1 993 287	3,69%
Total QATAR NATIONAL BANK	5 000 000	4 983 156	4 988 739	9,22%
TUNISIAN SAUDI BANK au 31/01/2024-50J-9.99%	1 000 000	989 052	993 431	1,84%
TUNISIAN SAUDI BANK au 23/01/2024-40J-9.99%	1 000 000	991 217	995 170	1,84%
Total TUNISIAN SAUDI BANK	2 000 000	1 980 269	1 988 601	3,68%
Total certificats de dépôts	15 500 000	15 435 579	15 462 622	28,59%

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension 1 062 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 10/01/2023-12J-8,99%	1 000 538	1 000 538	1 001 287	1,85%
Prise en pension 1 594 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 27/03/2023-91J-8,99%	1 500 685	1 500 685	1 502 559	2,78%
Total créances sur opérations de pensions livrées		2 501 223	2 503 846	4,63%
Total placements monétaires		17 936 802	17 966 468	33,22%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	8 445 933	2 861 596
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	14 461	17 056
Comptes à terme	244 000	2 670 000
Ventes titres à encaisser	375 070	556 415
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<2 892>	<3 411>
Achats souscriptions	-	<374 676>
	<u>9 076 572</u>	<u>5 726 980</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 15/01/2024-104J-9,00%	179 000
BIAT au 21/03/2024-93J-8,99%	35 000
BIAT au 28/03/2024-92J-8,99%	19 000
BIAT au 22/01/2024-95J-9,00%	6 000
BIAT au 15/01/2024-98J-9,00%	5 000
Total comptes à terme	244 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur à payer	41 905	103 598
Commissions de performance du gestionnaire à payer	37 527	63 353
Rémunérations du gestionnaire à payer	13 095	32 375
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 499
	<u>97 026</u>	<u>203 825</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	18 324	15 916
Redevances CMF à payer	4 401	3 628
Retenues à la source à payer	5 648	-
	<u>28 373</u>	<u>19 544</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2023	41 507 670
Nombre de part	309 341
Nombre de porteurs de parts	282
Souscriptions réalisées	
Montant	15 080 060
Nombre de part	112 386
Nombre de porteurs de parts entrant	73
Rachats effectués	
Montant	<7 379 550>
Nombre de part	54 997
Nombre de porteurs de parts sortant	31
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<14 357>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<260 660>
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	527 114
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	299 616
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 615 172
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	59 419
Droit de sortie	6 432
Capital au 31 décembre 2023	51 440 916
Nombre de parts	366 730
Nombre de porteurs de parts	324
Taux de rendement	5,54%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	2 428 737	1 688 540
Régularisation du résultat d'exploitation	87 526	<73 368>
	<u>2 516 263</u>	<u>1 615 172</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes SAH LILAS	162 991	-
Dividendes STAR	162 815	59 740
Dividendes BIAT	80 887	41 600
Dividendes SMART TUNISIE	49 980	96 374
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	45 051	-
Dividendes MPBS	41 036	49 418
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA	32 914	15 470
Dividendes TUNINVEST-SICAR	22 964	22 988
Dividendes ONE TECH HOLDING	4 839	24 840
Dividendes CITY CARS	293	-
Dividendes CEREALIS	-	24 823
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	-	23 282
Dividendes LAND'OR	-	12 800
Dividendes SFBT	-	8 580
Dividendes SICAV ENTREPRISE	-	7 600
Dividendes SAM	-	4 730
	<u>603 770</u>	<u>392 245</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus des obligations	328 399	507 541
Revenus des BTA	229 601	253 932
	<u>558 000</u>	<u>761 473</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur pension livrée	1 296 582	494 949
Intérêts sur certificat de dépôt	619 808	398 713
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	115 543	341 119
	<u>2 031 933</u>	<u>1 234 781</u>

4.4 Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts des mises en pensions	-	5 831
	<u>-</u>	<u>5 831</u>

4.5 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	473 528	413 301
Rémunérations du gestionnaire	147 977	129 185
Commissions de surperformance	37 527	63 353
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>676 882</u>	<u>623 689</u>

4.6 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	49 736	43 411
Honoraires du commissaire aux comptes	18 324	18 247
Autres frais	20 024	8 781
	<u>88 084</u>	<u>70 439</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	8,709	7,721	7,347	6,814	7,629
Intérêts des mises en pensions	-	<0,019>	-	-	-
Charges de gestion des placements	<1,846>	<2,016>	<1,770>	<1,460>	<1,746>
Revenus nets des placements	6,863	5,686	5,577	5,354	5,882
Autres charges	<0,240>	<0,228>	<0,188>	<0,148>	<0,151>
Résultat d'exploitation (1)	6,623	5,459	5,389	5,207	5,731
Régularisation du résultat d'exploitation	0,239	<0,237>	<0,388>	0,591	0,345
Sommes capitalisables de l'exercice	6,861	5,221	5,000	5,798	6,076
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	<0,711>	<0,930>	0,232	1,364	1,041
Frais de négociation de titre	<0,039>	<0,061>	<0,054>	<0,036>	<0,052>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,437	3,907	0,833	<0,715>	0,692
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,686	2,915	1,011	0,613	1,682
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,310	8,374	6,400	5,820	7,413
Droit de sortie	0,018	0,000	0,007	0,022	0,025
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,704	2,915	1,018	0,635	1,707
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,163	<0,055>	<0,016>	0,029	0,462
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,867	2,860	1,002	0,664	2,169
Valeur liquidative	147,130	139,402	131,321	125,319	118,857

Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,36%	1,44%	1,29%	1,34%	1,64%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,16%	0,14%	0,14%	0,17%
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,89%	3,89%	3,67%	4,79%	5,84%
Actif net moyen	49 677 796	43 413 734	45 978 969	40 425 288	33 145 507

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2023, **76,45%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **67,91%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur à la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2023
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **8,53%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2023
- Le titre **SANIMED** représente au 31 décembre 2023, **10,55%** de l'actif de **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur au ration de **10%** prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 15 février 2024

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdi JAZIRI
Commissaire aux comptes

FCP VIVEO**NOUVELLE INTRODUITE****BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
<u>ACTIF</u>			
AC 1		189 024,705	266 237,742
Portefeuille titres			
Actions & Droits Attachés	A.1	178 025,353	247 050,222
Titres OPCVM	A.2	10 999,352	19 187,520
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2		43 851,208	134 975,602
Placements Monétaires & Disponibilités			
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	43 851,208	134 975,602
AC 3		0,000	0,000
Créances d'Exploitations			
AC 4		0,000	0,000
Autres Actifs			
Total Actif		232 875,913	401 213,344
<u>PASSIF</u>			
PA 1	P.1	1 246,608	1 535,676
Opérateurs Créiteurs			
PA 2	P.2	2 476,112	2 439,442
Autres Créiteurs Divers			
Total Passif		3 722,720	3 975,118
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	CP.1	242 125,925	415 571,303
Capital			
CP 2	CP.2	(12 972,732)	(18 333,077)
Sommes Distribuables			
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(11 809,695)	(19 254,057)
Sommes Distribuables de l'Exercice		(1 163,037)	920,980
Total Actif Net		229 153,193	397 238,226
Total Passif & Actif Net		232 875,913	401 213,344

FCP VIVEO
NOUVELLE INTRODUITE

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		7 533,272	10 912,652
Dividendes	R.1	7 533,272	10 912,652
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	1 257,605	1 394,763
Total Des Revenus des Placements		8 790,877	12 307,415
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(6 386,145)	(7 142,221)
Revenu Net des Placements		2 404,732	5 165,194
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 197,593)	(3 198,463)
Résultat d'Exploitation		(792,861)	1 966,731
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(370,176)	(1 045,751)
Sommes Distribuables de l'Exercice		(1 163,037)	920,980
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		370,176	1 045,751
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		(28 389,084)	(13 414,644)
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		(2 338,313)	12 282,195
Frais de Négociation des titres		(1 241,270)	(1 174,218)
Résultat Net De l'Exercice		(32 761,528)	(339,936)

FCP VIVEO
NOUVELLE INTRODUITE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(exprimés en dinars)

	31-déc.-23	31-déc.-22
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(32 761,528)	(339,936)
a - Résultat d'exploitation	(792,861)	1 966,731
b - Variation des plus / moins values potentiels sur titres	(28 389,084)	(13 414,644)
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	(2 338,313)	12 282,195
c - Frais de négociation de titres	(1 241,270)	(1 174,218)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(135 323,505)	(34 183,899)
a - Souscriptions	22 876,784	84 483,300
Capital	15 700,000	55 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	8 286,694	33 344,660
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	19,275	293,105
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(1 129,185)	(4 154,465)
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(158 200,289)	(118 667,199)
Capital	(106 400,000)	(73 400,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(59 769,521)	(49 472,665)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(389,451)	(1 338,856)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	7 652,567	5 544,322
Droits de sorties	706,116	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	(168 085,033)	(34 523,835)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	397 238,226	431 762,061
b - en fin d'exercice	229 153,193	397 238,226
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 549	2 733
b - en fin d'exercice	1 642	2 549
VALEUR LIQUIDATIVE	139,557	155,840
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-10,45%	-1,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. **BILAN**

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **178 025,353 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2023	% ACTIF
	ACTIONS		203 625,611	178 025,353	76,45%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	300	18 650,000	15 735,000	6,76%
TN0003600350	ATB	5 665	18 441,250	15 272,840	6,56%
TN0007610017	SAH TUNISIE	2 696	24 938,925	21 532,952	9,25%
TN0006530018	SOTETEL	4 943	19 847,750	17 829,401	7,66%
TN0007730013	SANIMED	19 490	39 219,877	24 557,400	10,55%
TN0006780019	SOMOCER	30 000	26 842,500	21 360,000	9,17%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 834	19 641,381	21 382,218	9,18%
TNNGTFLC2986	STA	212	3 604,000	4 134,000	1,78%
TN0007650013	TAWASOL GP HOLDING	33 012	18 559,893	22 712,256	9,75%
TN0007270010	TPR	2 722	13 880,035	13 509,286	5,80%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **10 999,352 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2023	% ACTIF
	Titres OPCVM		10 551,395	10 999,352	4,72%
TN0001800556	SICAV Trésor	104	10 551,395	10 999,352	4,72%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2023 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	160 320,010
Titres OPCVM	0,000
Total	160 320,010

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2023 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	201 027,505	198 346,130	16 157,067	18 838,442
Titres OPCVM	8 116,458	8 459,520	343,062	0,000
Total	209 143,963	206 805,650	16 500,129	18 838,442

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2023, **43 851,208 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Disponibilités en Banque	43 851,208	134 975,602
TOTAL	43 851,208	134 975,602

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2023.
Elles sont de l'ordre de **1 246,608 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Gestionnaire (Rémunération fixe)	941,715	1 235,756
Commission de surperformance du Gestionnaire	4,973	0,000
Dépositaire	299,920	299,920
TOTAL	1 246,608	1 535,676

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2023, **2 476,112 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
C M F	19,750	28,910
Autres Crédeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 380,130	2 380,600
Etat Retenue A La Source	0,000	29,932
Commission de Rachat	76,232	0,000
TOTAL	2 476,112	2 439,442

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Capital au 01 janvier	254 900,000	273 300,000
Nombre de parts	2 549	2 733
Nombre de porteurs de parts	9	10
Souscriptions de l'exercice	15 700,000	55 000,000
Nombre de parts	157	550
Nombre de porteurs de parts entrants	0	1
Rachats de l'exercice	106 400,000	73 400,000
Nombre de parts	1 064	734
Nombre de porteurs de parts sortants	2	2
Montant en Nominal au 31 décembre	164 200,000	254 900,000
Nombre de parts	1 642	2 549
Nombre de porteurs de parts	7	9
Sommes Non Distribuables	77 925,925	160 671,303
Commissions de Rachat	706,116	0,000
Frais de négociation de titres	-1 241,270	-1 174,218
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	-28 389,084	-13 414,644
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	-2 338,313	12 282,195
Sommes non distribuables antérieurs	160 671,303	179 105,975
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	8 286,694	33 344,660
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-59 769,521	-49 472,665
Capital au 31 décembre	242 125,925	415 571,303

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-18 333,077	-20 643,914
Régularisation Sommes distribuables des exercices ant	6 523,382	1 389,857
Résultat distribuable de l'exercice	-792,861	1 966,731
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-370,176	-1 045,751
TOTAL	-12 972,732	-18 333,077

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **7 533,272 dinars** au 31 décembre 2023.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Revenus des Actions	6 500,480	9 908,360
Revenus des Titres OPCVM	1 032,792	1 004,292
TOTAL	7 533,272	10 912,652

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **1 257,605 dinars** au 31 décembre 2023.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Intérêts Comptes de dépôts	1 257,605	1 394,763
TOTAL	1 257,605	1 394,763

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2023, **6 386,145 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Rémunération fixe du Gestionnaire	5 191,272	5 952,321
Commission de surperformance du Gestionnaire	4,973	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,900	1 189,900
TOTAL	6 386,145	7 142,221

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2023, **3 197,593 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 380,529	2 380,599
Publicité et Publication	201,000	200,600
Impôts et Taxes	105,216	60,000
Redevance C M F	349,008	400,184
Services Bancaires & Assimilés	161,840	157,080
TOTAL	3 197,593	3 198,463

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenus des Placements	5,354	4,828	4,449	1,391	6,572
Charges de gestion des placements	-3,889	-2,802	-3,469	-5,941	-5,607
Revenu Net des Placements	1,465	2,026	0,980	-4,550	0,965
Autres Charges	-1,947	-1,255	-1,148	-0,885	-1,473
Résultat d'exploitation	-0,483	0,772	-0,168	-5,435	-0,508
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,225	-0,410	-0,052	-1,899	1,091
Sommes Distribuables de l'exercice	-0,708	0,361	-0,220	-7,334	0,584
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	-17,289	-5,263	-2,643	20,767	28,383
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	-1,424	4,818	8,235	-1,165	7,713
Frais de Négociation	-0,756	-0,461	-0,671	-0,392	-1,537
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	-19,469	-0,905	4,922	19,210	34,560
Résultat Net de l'Exercice	-19,952	-0,133	4,754	13,775	34,052
Droits d'entrée et droits de sortie	0,430	0,000	0,147	0,194	1,361
Résultat non distribuable de l'exercice	-19,039	-0,905	5,068	19,403	35,920
Régularisation du résultat non distribuable	3,464	-1,597	-1,677	4,016	-24,708
Sommes non distribuables de l'exercice	-15,575	-2,501	3,391	23,419	11,212
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,583	1,737
Valeur liquidative	139,557	155,840	157,980	154,810	139,307

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19
Actif Net Moyen (ANM)	348 803,102	400 076,420	557 115,132	331 092,131	815 200,528
Charges de Gestion des placements / ANM	1,831%	1,785%	1,702%	6,684%	1,648%
Autres Charges / ANM	0,917%	0,799%	0,563%	0,995%	0,433%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-0,227%	0,492%	-0,082%	-6,114%	-0,149%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.